



Réponse commune de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale et de Madame la Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes à la question parlementaire n° 5812 du 24 février 2022 de Monsieur le Député François Benoy et de Monsieur le Député Charles Margue concernant le congé pour raisons familiales lié à la pandémie COVID-19.

1. Afin de mieux cerner l'impact de la pandémie COVID-19 sur l'égalité des genres, Monsieur le Ministre pourrait-il nous fournir les chiffres actualisés en termes de demandes de congé pour raisons familiales lié à la pandémie COVID-19, ventilés par secteurs et sexes par trimestre ?

Les données disponibles par le département de la Sécurité sociale et reprises ci-après ne portent que sur les salariés de statut privé et les non-salariés. En effet, le Ministère de la Sécurité sociale ne dispose pas d'informations sur les congés pour raisons familiales (CPRF) des salariés qui ont droit à la continuation illimitée de la rémunération et qui, partant, ne bénéficient pas de l'indemnité pécuniaire versée par la Caisse nationale de santé (fonctionnaires, employés et ouvriers de l'État, fonctionnaires et employés communaux, agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois).

Les tableaux qui suivent ventilent, par secteurs et sexes, le nombre de bénéficiaires (résidents et non-résidents) d'un CPRF lié à la pandémie COVID-19 selon le trimestre et l'année.



Tableau n°1: Ventilation par secteurs et sexes du nombre de bénéficiaires d'un CPRF lié à la pandémie COVID-19 selon le trimestre en 2020

Secteur d'activité (NACE)	2020Q1			2020Q2			2020Q3			2020Q4			2020		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
A - Agriculture, sylviculture et pêche	55	59	114	58	69	127	16	17	33	3	3	6	65	85	150
B - Industries extractives	6	16	22	6	19	25	0	3	3	0	0	0	6	23	29
C - Industrie manufacturière	888	2.425	3.313	951	2.460	3.411	333	664	997	25	43	68	1.143	3.220	4.363
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	46	110	156	55	159	214	21	54	75	2	8	10	60	189	249
E - Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	37	146	183	45	145	190	17	30	47	1	6	7	53	180	233
F - Construction	789	3.341	4.130	883	3.360	4.243	256	749	1.005	26	43	69	1.015	4.654	5.669
G - Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	3.151	2.641	5.792	3.490	2.724	6.214	999	702	1.701	194	117	311	4.235	3.533	7.768
H - Transports et entreposage	573	1.326	1.899	576	1.408	1.984	208	351	559	38	73	111	725	1.824	2.549
I - Hébergement et restauration	1.758	751	2.509	1.320	510	1.830	526	158	684	83	22	105	2.073	902	2.975
J - Information et communication	635	1.189	1.824	834	1.518	2.352	332	462	794	35	50	85	908	1.737	2.645
K - Activités financières et d'assurance	2.187	1.406	3.593	3.007	1.943	4.950	915	541	1.456	110	38	148	3.456	2.276	5.732
L - Activités immobilières	293	178	471	317	202	519	85	39	124	23	9	32	378	231	609
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3.010	2.278	5.288	3.513	2.559	6.072	1.209	765	1.974	131	61	192	3.919	3.017	6.936
N - Activités de services administratifs et de soutien	2.547	960	3.507	2.702	1.043	3.745	767	249	1.016	217	46	263	3.306	1.331	4.637
O - Administration publique	803	364	1.167	859	439	1.298	204	109	313	65	29	94	958	546	1.504
P - Enseignement	278	116	394	324	145	469	97	30	127	15	5	20	372	178	550
Q - Santé humaine et action sociale	4.123	729	4.852	4.203	775	4.978	1.078	164	1.242	314	32	346	5.280	1.016	6.296
R - Arts, spectacles et activités récréatives	121	123	244	134	115	249	50	22	72	7	6	13	160	155	315
S - Autres activités de services	863	143	1.006	760	147	907	180	31	211	52	4	56	1.059	188	1.247
T - Activités des ménages en tant qu'employeurs	946	12	958	990	11	1.001	90	1	91	96	1	97	1.085	13	1.098
U - Activités extra-territoriales	29	13	42	35	16	51	11	4	15	0	0	0	38	21	59
Z - Non déterminé	460	508	968	450	487	937	83	74	157	56	52	108	530	594	1.124
Total	23.598	18.834	42.432	25.512	20.254	45.766	7.477	5.219	12.696	1.493	648	2.141	30.824	25.913	56.737
En % des pers. ayant exercé un emploi au cours de la période	13%	7%	9%	14%	8%	10%	4%	2%	3%	1%	0%	0%	16%	9%	12%

Note de lecture : Au cours du 1^{er} trimestre 2020, 42 432 personnes (9% de l'emploi) ont bénéficié d'un CPRF lié à la pandémie COVID-19 (56 737 personnes sur l'ensemble de l'année)

Source : IGSS



Tableau n°2 : Ventilation par secteurs et sexes du nombre de bénéficiaires d'un CPRF lié à la pandémie COVID-19 selon le trimestre en 2021

Secteur d'activité (NACE)	2021Q1			2021Q2			2021Q3			2021Q4			2021		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
A - Agriculture, sylviculture et pêche	46	47	93	8	8	16	6	1	7	14	11	25	56	57	113
B - Industries extractives	3	4	7	1	5	6	0	1	1	1	4	5	5	11	16
C - Industrie manufacturière	472	968	1.440	267	779	1.046	38	104	142	154	354	508	709	1.698	2.407
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	51	118	169	9	22	31	4	7	11	12	37	49	56	148	204
E - Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	22	66	88	15	34	49	4	8	12	7	16	23	33	100	133
F - Construction	496	1.500	1.996	201	755	956	43	125	168	131	389	520	666	2.276	2.942
G - Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	1.803	1.197	3.000	968	702	1.670	188	89	277	533	341	874	2.702	1.903	4.605
H - Transports et entreposage	329	708	1.037	112	281	393	30	63	93	93	175	268	440	1.038	1.478
I - Hébergement et restauration	597	170	767	290	102	392	82	17	99	232	61	293	978	299	1.277
J - Information et communication	452	654	1.106	208	394	602	39	55	94	144	222	366	637	1.024	1.661
K - Activités financières et d'assurance	1.706	993	2.699	709	401	1.110	152	90	242	448	291	739	2.381	1.434	3.815
L - Activités immobilières	189	93	282	73	32	105	17	9	26	62	26	88	256	129	385
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1.724	1.026	2.750	835	481	1.316	164	84	248	586	319	905	2.459	1.493	3.952
N - Activités de services administratifs et de soutien	1.585	382	1.967	641	285	926	164	42	206	486	112	598	2.245	668	2.913
O - Administration publique	900	465	1.365	109	55	164	50	27	77	189	131	320	982	564	1.546
P - Enseignement	245	76	321	73	15	88	25	4	29	76	28	104	343	102	445
Q - Santé humaine et action sociale	3.491	566	4.057	967	157	1.124	321	47	368	1.243	183	1.426	4.655	797	5.452
R - Arts, spectacles et activités récréatives	92	71	163	30	21	51	6	4	10	29	22	51	124	94	218
S - Autres activités de services	497	86	583	159	34	193	50	8	58	149	13	162	671	113	784
T - Activités des ménages en tant qu'employeurs	607	4	611	81	1	82	44	1	45	139	1	140	672	5	677
U - Activités extra-territoriales	23	9	32	14	6	20	6	3	9	12	5	17	42	19	61
Z - Non déterminé	291	241	532	85	75	160	23	11	34	79	48	127	385	305	690
Total	15.621	9.444	25.065	5.855	4.645	10.500	1.456	800	2.256	4.819	2.789	7.608	21.497	14.277	35.774
En % des pers. ayant exercé un emploi au cours de la période	9%	3%	5%	3%	2%	2%	1%	0%	0%	2%	1%	2%	10%	5%	7%

Note de lecture : Au cours du 1^{er} trimestre 2021, 25 065 personnes (5% de l'emploi) ont bénéficié d'un CPRF lié à la pandémie COVID-19 (35 774 personnes sur l'ensemble de l'année)

Source : IGSS



Tableau n°3 : Ventilation par secteurs et sexes du nombre de bénéficiaires d'un CPRF lié à la pandémie COVID-19 sur la période 2020-2021

Secteur d'activité (NACE)	2020-2021		
	F	H	Total
A - Agriculture, sylviculture et pêche	84	112	196
B - Industries extractives	7	25	32
C - Industrie manufacturière	1.317	3.895	5.212
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	70	236	306
E - Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	57	207	264
F - Construction	1.164	5.659	6.823
G - Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	5.042	4.251	9.293
H - Transports et entreposage	828	2.252	3.080
I - Hébergement et restauration	2.346	1.017	3.363
J - Information et communication	1.096	2.118	3.214
K - Activités financières et d'assurance	4.231	2.889	7.120
L - Activités immobilières	437	273	710
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4.512	3.459	7.971
N - Activités de services administratifs et de soutien	3.941	1.602	5.543
O - Administration publique	1.200	803	2.003
P - Enseignement	525	225	750
Q - Santé humaine et action sociale	7.029	1.404	8.433
R - Arts, spectacles et activités récréatives	198	194	392
S - Autres activités de services	1.252	228	1.480
T - Activités des ménages en tant qu'employeurs	1.173	15	1.188
U - Activités extra-territoriales	62	31	93
Z - Non déterminé	661	683	1.344
Total	37.232	31.578	68.810
En % des pers. ayant exercé un emploi au cours de la période	17%	10%	13%

Note de lecture : Sur la période 2020-2021, 68 810 personnes (13% de l'emploi) ont bénéficié d'un CPRF lié à la pandémie COVID-19

Source : IGSS

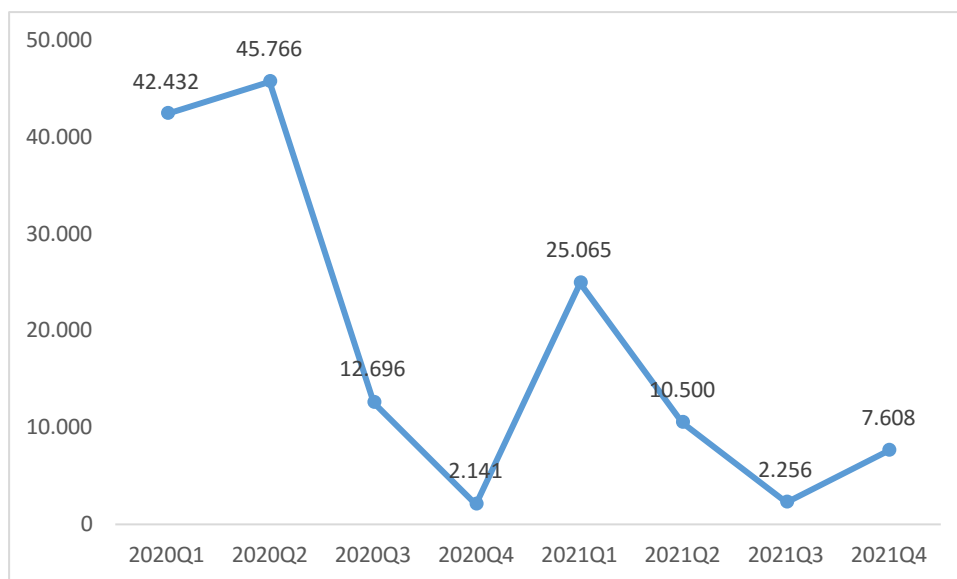
2. Comment ces chiffres évoluent-ils sur le cours de la pandémie ? Comment évolue la part des femmes et des hommes ayant recours au congé pour raisons familiales au cours de la pandémie ?

En 2020, 56 737 personnes (12% des personnes ayant exercé un emploi) ont bénéficié d'un CPRF lié à la pandémie. En 2021, ce nombre a diminué pour atteindre 35 774 personnes (7% des personnes ayant exercé un emploi). Sur l'ensemble de la période 2020-2021, 68 810 personnes (13% des personnes ayant exercé un emploi) ont eu recours à ce dispositif.

Au niveau trimestriel, l'évolution du nombre de bénéficiaires du CPRF affiche un profil heurté caractérisé par deux sommets (2^e trimestre 2020 et 1^{er} trimestre 2021) et deux creux (4^e trimestre 2020 et du 3^e trimestre 2021). En particulier, le nombre de bénéficiaires du CPRF a été maximal durant le 2^e trimestre 2020, où 45766 personnes (10% des personnes ayant exercé un emploi) y ont eu recours (Figure n°1).



Figure n°1 : Evolution trimestrielle du nombre de bénéficiaires d'un CPRF lié à la pandémie COVID-19

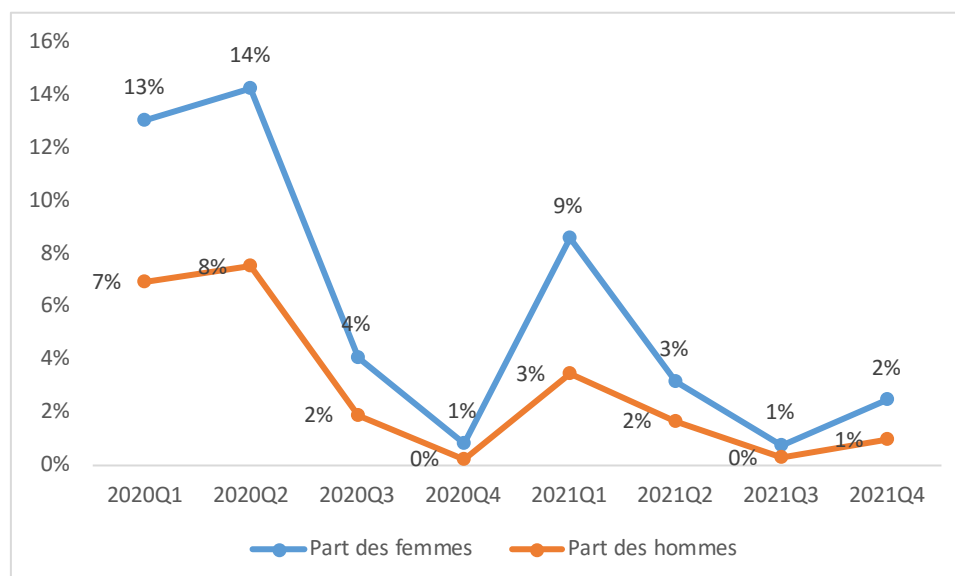


Source : IGSS

En 2020, 30 824 femmes et 25 913 hommes (16% des femmes et 9% des hommes ayant exercé un emploi) ont bénéficié d'un CPRF lié à la pandémie. En 2021, ces nombres ont diminué pour atteindre 21 497 femmes et 14 277 hommes (10% des femmes et 5% des hommes ayant exercé un emploi). Sur l'ensemble de la période 2020-2021, 37 232 femmes et 31 578 hommes (17% des femmes et 10% des hommes ayant exercé un emploi) ont eu recours à ce dispositif.

Au niveau trimestriel, la part des femmes et des hommes ayant bénéficié d'un CPRF lié à la pandémie suit la même trajectoire que celle du nombre de bénéficiaires (Figure n°2).

Figure n°2 : Evolution trimestrielle de la part des femmes et des hommes ayant bénéficié d'un CPRF lié à la pandémie COVID-19



Source : IGSS



3. Quelles actions publiques ont été menées afin d'éviter que la pandémie et les réponses à celle-ci ne creusent davantage les inégalités entre femmes et hommes, notamment en ce qui concerne le travail du care non-rémunéré dans le cadre dudit congé ?

En janvier 2021, le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes a donné mandat au LISER (Luxembourg Institute for Socio-Economic Research) pour réaliser une étude sur l'impact de la crise liée au COVID19 sur l'égalité entre les femmes et les hommes au Luxembourg.

Cette étude a mis un focus sur plusieurs aspects dont

- l'impact des mesures introduites par le gouvernement luxembourgeois à la suite du premier confinement et prolongées dans la suite, telles que p.ex. le congé pour raisons familiales ou encore le chômage partiel ;
- l'impact de la crise sur l'égalité entre les sexes au niveau de l'emploi, du chômage et des ressources financières ;
- le recours au télétravail par les femmes et les hommes ainsi que
- les différences en termes d'emploi du temps dans le contexte de l'éducation à domicile et de l'exécution des tâches domestiques.

Il importe de préciser que l'étude du LISER ne comporte pas d'analyse chiffrée du recours au congé pour raisons familiales ou au chômage partiel par les deux sexes. En effet, le rapport se base en grande partie sur les données du sondage sur les effets socio-économiques effectué par le LISER et l'Université du Luxembourg entre mai-juillet 2020 et entre mars et mai 2021. Les résultats apportent des premiers éléments de réponse à la question de savoir si la crise a accentué les inégalités entre les sexes dans les domaines précités.

En effet, l'étude a montré des conséquences plus graves sur les femmes en ce qui concerne notamment le risque de perte d'emploi, l'organisation intrafamiliale affectée par le télétravail et ledit « home schooling », les interactions sociales ou encore la distribution des tâches domestiques durant les différentes phases du confinement qui a affecté les femmes de manière disproportionnée par rapport aux hommes.

Les principaux résultats de l'étude ont été présentés et discutés le 7 mars 2022 dans le cadre d'une conférence publique, durant laquelle la ministre de l'Égalité a annoncé la mise en place d'un groupe de travail interministériel pour identifier les mesures permettant à éviter, dans la mesure du possible, des effets négatifs sur l'égalité entre les sexes de futures crises potentielles.

Luxembourg, le 30 mars 2022

Le Ministre de la Sécurité sociale

(s.) Claude HAAGEN